

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1104

présenté par
M. Marleix

ARTICLE 55 BIS

À l'alinéa 5, après la première occurrence de la référence :

« L. 151-3, »,

insérer les mots :

« des demandes transmises ou examinées dans le cadre du filtrage des investissements étrangers directs dans l'Union européenne, des demandes transmises ou examinées dans le cadre de la coopération internationale , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu des engagements européens et internationaux de la France, notamment dans le cadre du projet de filtrage des investissements étrangers directs dans l'Union européenne ou de la mise en place de mécanismes de coopération dans le FIRRMA américain, il convient d'étendre l'information du Parlement aux opérations liées à ces engagements ou coopérations.